



Avoir le droit de résider en France

Par **sonkaya**, le **29/04/2008** à **00:06**

Je suis d'origine turque, je suis envoyé en France par le gouvernement turque travailler comme assistant social au sein d'une association pour une durée de 4 ans et je suis payée par le gouvernement turque. Actuellement, j'ai une carte de séjour provisoire délivrée par le préfet qui est renouvelée tous les ans. Ma femme aussi. J'ai 2 enfants de 5 et 6 ans qui vont à l'école en France. Je vous demande de bien vouloir me dire si à la fin de ma 4ème année, puis-je avoir le droit de rester en France? comment? droit d'acquiescer la nationalité française ou d'autre solution pour séjourner définitivement en France. Merci avec mes considérations.